



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
POUR LE DON D'ORGANES ET DE TISSUS HUMAINS**
Secrétariat départemental
Centre HOSPITALIER
39 av de la Sénatorerie
23000 GUERET
☎ 06 25 41 31 47

franceadot23@yahoo.fr

<http://www.france-adot.org>



Notre mission : Informer, sensibiliser pour contribuer à sauver des vies

Pour cela : il est indispensable

d'aller au plus près du public
 pour échanger, dialoguer, distribuer gratuitement
documentation
et carte d'Ambassadeur du Don d'Organes

mais cela à un coût que les quelques subventions
 municipales et dons exceptionnels ne peuvent pas
 couvrir.



Nom : _____
 Prénom : _____ Né(e) le : _____
 Je sais que la Loi fait de chaque Français un donneur présumé,
 mais par ce document en date du ____/____/20____
 j'affirme ma volonté de donner mes organes et tissus après
 décès et j'en ai informé mes proches.
 FRANCE ADOT Signature : _____
La loi de modernisation de notre système de santé (n°2016-41 du 26 janvier 2016) renforce le principe du consentement présumé du don d'organes. Elle précise les modalités de refus du prélèvement et clarifie le rôle des proches.

Merci de nous aider à poursuivre notre tâche, afin que dans un avenir proche
 «**plus un seul organe disponible à l'occasion d'une mort encéphalique ne donne lieu à un refus de prélèvement**»
 actuellement le taux de refus est de 30%

Merci de bien vouloir nous soutenir en nous retournant votre adhésion.

FRANCE ADOT est une association reconnue d'utilité publique : toute somme versée donne droit
 à une réduction d'impôts de **66%** de sa valeur,
50 € versés pour nous soutenir, c'est pour vous 33€ en moins d'impôt sur le revenu !

Bulletin de souscription à FRANCE ADOT 23

Adhésion 10 €

Don

Reçu fiscal OUI NON

Nom et Prénom

Adresse :

☎

courriel



A

le

Signature